DE LA MILICE VOLONTAIRE.

Le système volontaire, en fait de milice, n'a été introduit que récemment en Canada ; c'est en 1837 et 1838 qu'il a pris naissance, à l'époque de nos troubles civils, et je ne sache pas que les volontaires organisés alors aient fait une campagne qui ait duré au-delà de trois ou quatre jours. Les volontaires de ce temps étaient bien, à la vérité, habillés et armés aux dépens de la province, et exercés au moins aussi fréquemment qu'ils le sont maintenant ; mais, comme aujourd'hui, ils demeuraient à domicile et pouvaient vaquer à leurs affaires sans que leurs intérêts en souffrissent considérablement. Alors, de même que dans le moment actuel, les volontaires étaient composés de marchands, de commis, d'hommes de profession, d'étudiants, de mécaniciens, de journaliers, etc., parmi lesquels se rencontraient une très-grande proportion d'hommes mariés, ayant des familles à soutenir, fréquemment âgés au-dessus de quarante-cinq ans. Sous ces rapports, les choses ne sont point changées et seront toujours les mêmes relativement à l'organisation des volontaires dans les villes.

L'organisation d'une force volontaire, lorsque le but n'est pas d'armer le citoyen contre le citoyen, mais de résister à l'agression étrangère, doit nécessairement produire les plus heureux résultats : c'est un excellent exemple donné à tous les sujets et un bon avis aux voisins ambitieux qui y voient un *qui-vive* en permanence. Mais cette force, tout importante qu'elle soit, qui ne peut être organisée efficacement que dans les grands centres populeux, comme il sera démontré plus tard, ne sera jamais suffisante pour la défense du pays en cas de guerre. D'abord parce qu'elle ne peut se recruter que sur un huitième de la population du Canada et ensuite par la nature de son organisation même, composée comme elle le sera toujours, pour la plupart, de personnes mariées, engagées